



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (OMNIBUS)

L'objet de ce règlement est de modifier certaines dispositions relatives aux constructions accessoires en général, ainsi qu'aux remises, aux pavillons de jardin, aux pergolas, aux jardins d'eau, aux serres domestiques, aux foyers extérieurs, aux maisonnettes pour enfants, aux piscines, pataugeoires et spas, aux clôtures et à la localisation des arbres.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 9 décembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 10 décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 10 décembre 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite', is written over a horizontal line.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière